

**Sans
pépins**

25
ans

**SANTÉ ET SÉCURITÉ
DU TRAVAIL EN SERVICES
DE GARDE ÉDUCATIFS**

VOL. 25
N° 2
OCTOBRE
2023

**AYEZ TOUJOURS
VOTRE SÉCURITÉ
EN TÊTE**

ENSEMBLE POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE

- 1 Nommer pour identifier : le risque de violence
- 3 Définir pour s'y retrouver
- 4 L'Approche globale à la rescousse !
- 6 Les bases d'un programme de prévention de la violence

MOT DE LA RÉDACTION

Prévenir la violence au travail

La violence au travail demeure un sujet complexe, délicat et bien actuel. C'est un risque qui s'exprime à la fois avec éclat et tout en nuance. Pas de noir et blanc ici ni de solutions rapides pour le réduire et le contrôler. Lorsque la source du risque émane d'une personne, une approche structurée, rigoureuse et empathique est de mise.

Ce numéro de *Sans pépins* aborde la violence en provenance de la clientèle, c'est-à-dire celle des tout-petits dont vous avez soin. Notre regard SST est sans jugement. Nous ne traitons pas des manifestations d'agressivité en fonction du développement de l'enfant ou en fonction de diagnostics cliniques. Nous vous proposons plutôt une perspective SST avec l'objectif de vous informer afin que vous puissiez prévenir le plus possible les agressions dans votre service de garde.

Notre but est de vous accompagner dans votre démarche d'identification des risques présents dans votre milieu de travail. Avez-vous considéré le risque de violence ? Êtes-vous capables de bien le définir ? Le documentez-vous ? Pour ce faire, avoir des définitions communes aide grandement. Pour aller plus loin dans votre compréhension, une analyse avec l'*Approche globale* de l'ASSTSAS demeure un incontournable, car elle met en lumière tous les éléments d'une situation de travail. Finalement, avec les bases essentielles d'un programme de prévention de la violence, vous détiendrez la clé pour une prise en charge.

Bonne lecture !

Volume 25, numéro 2, octobre 2023

Directeur général ● Pascal Tanguay

Rédacteur en chef ● Philippe Archambault

Production ● Andrée-Anne Buteau, Rachel Dupuis, Marilyne Gilbert, Lydia Pelletier, Clara Romain

Révision ● Louise Lefèvre

Abonnement ● Andrée Desjardins / abonnement@asstsas.qc.ca

Conception graphique ● acapelladesign.com

Page couverture ● iStockphoto.com

Impression ● L'Empreinte

ASSTSAS  Ensemble en prévention

7400, boul. des Galeries d'Anjou, bureau 600
Montréal (Québec) H1M 3M2
Téléphone : 514 253-6871 Télécopieur : 514 253-1443
Internet : asstsas.qc.ca

Distribution gratuite

Sans pépins est éditée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS). Ce numéro, tiré à 14 500 exemplaires, est distribué gratuitement aux CPE et garderies inscrits auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), à leurs regroupements, aux associations syndicales et maisons d'enseignement concernées. Des copies sont aussi expédiées aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.

Abonnement

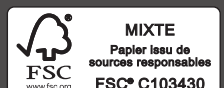
Service de garde cotisant à l'ASSTSAS : abonnement gratuit // Non-cotisant, Canada : 16 \$ // Autre pays : 30 \$.

Avis

Les articles n'engagent que la responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la politique de l'ASSTSAS. Toute reproduction est autorisée pourvu que la source soit mentionnée. Le personnel des services de garde est en majorité féminin. Pour faciliter la lecture, le genre féminin est utilisé le plus souvent, là où le contexte le permet. Les photos dans *Sans pépins* sont le plus conformes possible aux lois et règlements sur la santé et la sécurité du travail. Cependant, il peut être difficile, pour des raisons techniques, de représenter la situation idéale.

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023
Bibliothèque et Archives Canada, ISSN : 1481-3882
Envoi de Poste-publications – Contrat N° 40063030



Nommer pour identifier : le risque de violence



Marilyne Gilbert
mgilbert@asstsas.qc.ca



Lydia Pelletier
lpelletier@asstsas.qc.ca

Avec la Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST), vous êtes tenues d'identifier les risques présents dans votre service de garde. Certains vous sautent aux yeux ou se révèlent par vos inconforts et vos blessures. D'autres sont difficilement identifiables et restent dans un angle mort. Songez à la violence. À quoi ressemble-t-elle dans votre milieu de travail : un parent mécontent, un fournisseur mal embouché, une collègue intimidante ? Mais pensez-vous à la violence des tout-petits ?

Cris, pleurs, chicanes font sans doute partie de votre quotidien. Pourtant, avez-vous déjà commencé une journée en vous disant « aujourd'hui, il est possible que je reçoive encore des tapes, me fasse griffer ou mordre » et en pensant que « ça fait partie de la job » ? Parfois, le risque de violence demeure subtil, mais d'une manière ou d'une autre il peut être présent dans votre milieu de travail. En prévention, votre premier devoir consiste à nommer un risque, à le reconnaître, pour ensuite le prendre en charge.

Vous donnez le meilleur de vous-mêmes pour prendre soin des enfants. Vous interagissez au quotidien avec eux, vous êtes à l'écoute de leurs besoins et attentives à leur développement. Agir en prévention de la violence en service de garde ne va pas à l'encontre des valeurs de votre mission éducative. Bien au contraire, la prévention vous permet d'accomplir vos tâches tout en valorisant votre santé et votre sécurité.

L'approche de la violence en SST se veut sans jugement. Il s'agit seulement d'identifier le risque pour mieux y faire face et le réduire le plus possible. Comme nous aimons bien dire, mettez vos lunettes SST quelques instants pour bien comprendre les risques rattachés à votre travail. Ainsi, vous serez mieux outillées en tant que travailleuses, mais aussi en tant qu'organisation.



Agressivité n'égal pas comportement violent

Vivre dans l'univers des tout-petits apporte de nombreuses satisfactions. Cela demande aussi une bonne dose d'énergie et une vigilance de tout instant ! Les enfants expriment vivement leurs émotions. Ils peuvent éclater de joie, de colère ou de tristesse. Ils peuvent « faire le bacon » ou crier à tue-tête leur désaccord. Et puis, au cœur de leurs jeux, ils peuvent manifester de l'agressivité. Cependant, l'agressivité ne conduit pas forcément à une agression.

L'agressivité est une énergie essentielle à la survie de l'être humain. Elle désigne une forme de combativité qui permet d'évoluer, de créer, d'affronter un danger et parfois de se défendre contre les agressions. En elle-même, l'agressivité n'est ni bonne ni mauvaise.

L'agressivité s'exprime de différentes façons. Certaines manifestations d'agressivité sont socialement acceptables et ne constituent pas un risque à la sécurité (ex. : dans les sports).

D'autres deviennent un risque à la sécurité des personnes et sont qualifiées d'agressions lorsqu'elles portent atteinte à l'intégrité physique et psychologique.

Une agression ?

Lisez attentivement les deux situations suivantes.

Gabrielle, 3 ans, s'empresse pour jouer à l'extérieur avec ses amis. Son éducatrice lui demande de ranger les jouets avant de quitter le local. Gabrielle refuse de collaborer, elle se fâche et lance un bac de blocs sur le mur.

Sam, 4 ans, a pris l'habitude de pincer son éducatrice lorsqu'elle lui fait un câlin avant la sieste. Cette dernière lui a demandé d'arrêter, mais le comportement persiste.



Photo : Shutterstock

Laquelle présente un comportement violent ? Dans les deux situations, une agression se produit. Dans la première, personne n'est directement ciblé, mais le comportement de Gabrielle peut causer des blessures et susciter de la crainte chez les personnes présentes. Dans la deuxième, l'agression peut sembler banale.

Le piège consiste à croire que ces petits gestes peuvent être négligés. La répétition de ceux-ci devient pourtant dommageable. Une agression peut prendre différentes formes et varier en intensité. Dans tous les cas, vous devez développer votre capacité à l'identifier.

De l'identification au plan d'action

À la longue, les égratignures, les morsures et les insultes peuvent jouer sur votre moral, mais aussi vous blesser psychologiquement ou physiquement. Il est important pour l'ensemble de votre équipe d'identifier les situations à risque de violence et de vous doter de mesures pour les prévenir. Pour ce faire, vous devez user d'outils pour guider et encadrer vos actions de prévention, d'information, de formation et d'évaluation. Eh oui, comme pour les autres risques, une démarche structurée de prévention s'impose !

N'oubliez surtout pas que pour mener à bien votre démarche de prévention, vous devez réunir certains atouts, comme l'engagement et le soutien de la direction ainsi que la participation des travailleuses. Ce travail paritaire ne peut qu'influencer positivement votre démarche. ●

agressions

Définition

Un comportement est considéré comme violent

lorsqu'il peut entraîner des risques de préjudice pour l'intégrité physique ou psychologique d'une personne, ou lorsqu'il suscite de la crainte pour la sécurité d'une personne ou celle des autres.

DES OUTILS CONÇUS POUR VOUS

Pour vous outiller davantage, nous avons développé un ensemble de documents personnalisables qui vous aideront à amorcer ou à consolider votre démarche en prévention de la violence. Ils se retrouvent en téléchargement sur notre site : asstsas.qc.ca/prevention-violence-sdg

Définir pour s'y retrouver



Clara Romain
cromain@asstsas.qc.ca

Le risque de violence est complexe. Les sources qui l'alimentent parfois nous échappent et il peut se manifester de manière imprévisible. Pour y voir plus clair et pour bien identifier, quelques repères sont nécessaires.

Les agressions sont l'expression de certaines formes de violence. En matière de SST, les différents types d'agression (voir tableau ci-dessous) réfèrent à des comportements concrets, identifiables et mesurables. Ils n'épuisent pas la complexité de la violence. Bien souvent, le comportement violent en présente une combinaison. Néanmoins, cette description synthétisée et simplifiée constitue une bonne base pour vous orienter dans votre identification des risques et pour mettre des mots sur la violence. ●



Photo : iStock

AGRESSIONS

VERBALES ET ÉCRITES ENVERS AUTRUI	<ul style="list-style-type: none"> → Crier avec colère → Insulter → Tenir un langage grossier → Menacer verbalement
NON VERBALES ENVERS AUTRUI	<ul style="list-style-type: none"> → Poser des gestes menaçants (montrer le poing) → Cracher → Lancer des objets → Menacer avec un objet (ciseau, crayon)
PHYSIQUES CONTRE SOI	<ul style="list-style-type: none"> → Se frapper → Se tirer les cheveux → S'égratigner la peau
PHYSIQUES CONTRE AUTRUI	<ul style="list-style-type: none"> → Frapper (coup de poing, coup de pied, gifle) → Agripper → Pousser/bousculer → Mordre → Pincer → Égratigner
CONTRE LES OBJETS	<ul style="list-style-type: none"> → Lancer des objets → Claquer la porte → Briser des objets → S'attaquer aux objets personnels

L'Approche globale à la rescousse!



Andrée-Anne Buteau
abuteau@asstsas.qc.ca

Vous souvenez-vous de l'Approche globale de la situation de travail ? Cet outil, bien connu en santé et en sécurité du travail (SST), permet une analyse complète de la situation afin d'agir en prévention. C'est notre outil chouchou ! Mais comment l'utiliser dans un cas de violence en service de garde éducatif ?

Le modèle de l'Approche globale de la situation de travail de l'ASSTSAS vous permet de brosser le portrait complet des facteurs de risque et des facteurs de protection, en tenant compte de tous les éléments de votre situation de travail.

Un exemple, une situation

Au CPE des Petites loutres, c'est l'heure d'aller jouer dehors pour le groupe des Clémentines. Nadia, une éducatrice, donne une première consigne au groupe. La majorité des enfants se déplace vers la porte du local. Henri et Judith continuent à s'amuser avec la cuisinette en bois près de la fenêtre. Nadia s'approche doucement et leur demande de rejoindre le groupe. Judith entame le pas, mais Henri ne bouge pas. Nadia se penche à sa hauteur et dépose une main sur son épaule en disant : « Henri, j'aimerais que tu rejoignes les amis, stp. » Henri se retourne, lance toute la vaisselle au sol et crie : « NOOONN ! » Il se jette par terre et continue à crier.

Un tel événement vous est-il déjà arrivé ? À l'aide de l'Approche globale, examinez de plus près la situation. Dans cet exemple, **les facteurs de risque** sont indiqués par une **flèche rose** et **les facteurs de protection** par une **flèche verte**.

QUELLE EST LA TÂCHE EN COURS ?

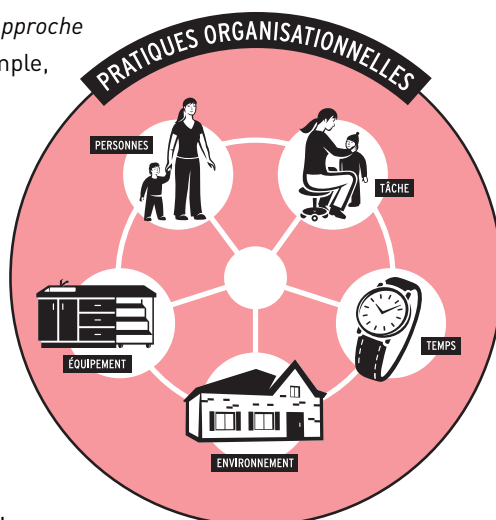
→ Arrêter un jeu pour se déplacer vers le vestiaire et sortir

DANS QUEL ENVIRONNEMENT LA SITUATION SE DÉROULE-T-ELLE ?

→ Au fond du grand local des 4-5 ans, près de la fenêtre sur le rebord de laquelle un enfant peut grimper

QUELS SONT LES ÉQUIPEMENTS PRÉSENTS ?

→ Cuisinette en bois, vaisselle et ustensiles en plastique, quelques jeux accessibles, dont des blocs de bois



QUELLES SONT LES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES EN PLACE ?

→ Recours à une aide-éducatrice ou à une éducatrice spécialisée au besoin, plan de travail à la disposition du personnel, procédure en cas de crise chez un enfant écrite et connue du personnel

QUELLES DIMENSIONS DU TEMPS PEUVENT AVOIR UN EFFET SUR LA SITUATION ?

→ La tâche se déroule durant une période de transition, juste avant le dîner

QUI SONT LES PERSONNES IMPLIQUÉES ET QUELLES SONT LEURS CARACTÉRISTIQUES ?

→ Il y a 10 enfants dans le groupe

→ Henri éprouve de la difficulté avec les transitions, se désorganise à l'occasion, peut devenir irritable et suivre difficilement la routine

→ Nadia, éducatrice depuis 15 ans, a l'expérience de ce genre de situation et peut recourir à une aide-éducatrice

→ Sa tenue vestimentaire est appropriée

Une fois le portrait de la situation de travail complété, la prochaine étape consiste à mettre en relation les différents éléments afin de vérifier si des facteurs de protection permettent de diminuer ou de contrôler les risques. Ces interrelations sont représentées par les lignes dans le schéma de l'*Approche globale*.

Démarche d'analyse

Dans la situation décrite, vous observez plusieurs facteurs de risque. Des facteurs de protection sont bel et bien présents, mais ceux-ci ne permettent pas de diminuer ou de contrôler les différents risques auxquels l'éducatrice est exposée.

Bien que Nadia soit expérimentée, vêtue de façon sécuritaire et qu'une procédure en cas de crise existe au CPE, les risques de violence et de blessure demeurent. Devant ce constat, Nadia et son équipe doivent mettre en place des correctifs afin de réduire l'exposition aux risques. Voici quelques moyens de prévention possibles.

- Lorsque Henri manifeste des signes d'irritabilité, l'équipe peut sécuriser l'environnement en retirant les jouets potentiellement dangereux
- Elle peut utiliser une minuterie (*time tracker*) pour préparer la transition
- Nadia peut laisser le groupe se rendre au vestiaire avec l'aide-éducatrice
- Au niveau organisationnel, le comité de santé et de sécurité doit évaluer la possibilité de bloquer l'accès au rebord de la fenêtre
- Il faut s'assurer que tout le personnel connaît son rôle dans la gestion de crise et sait comment intervenir pour désamorcer l'escalade d'agressivité en toute sécurité

Une pratique à intégrer

L'histoire d'Henri n'a rien d'exceptionnel. Elle montre bien qu'une manifestation d'agressivité peut advenir sans grands signes avant-coureurs, d'où l'importance de bien vous préparer pour y faire face. La démarche d'analyse de la situation de travail se déroule de façon continue, afin que vous puissiez repérer les risques pour votre sécurité.

Le même processus d'analyse s'applique dans d'autres situations de violence (en provenance d'un parent ou d'une collègue, par exemple). Dans tous les cas, l'*Approche globale* constitue une alliée de taille en prévention de la violence. Avec elle, votre démarche de prise en charge des risques devient plus complète et structurée. ●



Les bases d'un programme de prévention de la violence



Rachel Dupuis
rdupuis@asstsas.qc.ca



Marilyne Gilbert
mgilbert@asstsas.qc.ca



Lydia Pelletier
lpelletier@asstsas.qc.ca

Le comité de santé et de sécurité de votre service de garde éducatif a identifié le risque de violence comme l'un des enjeux prioritaires cette année. Il aimerait mettre en place des mesures préventives pour corriger la situation et obtenir des résultats durables. Mais par où commencer ? Quelles sont les grandes lignes d'une prise en charge efficace des risques ?

Comme la récente *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* le réaffirme, il est essentiel de mettre en place des activités d'identification, de correction et de contrôle des risques dans votre milieu de travail. Pour bien prendre en charge le risque de violence, comme pour n'importe quel risque, vous devez agir à plusieurs niveaux de prévention. Autrement dit, vous devez diversifier et structurer votre approche.

Trois niveaux

Un programme ou un plan d'action de prévention tient compte de trois niveaux. Le plus efficace consiste à s'attaquer au problème avant qu'il apparaisse. On parle alors de prévention primaire. La prévention secondaire désigne les moyens préventifs et les capacités d'appliquer les mesures établies au moment où le risque se manifeste. Finalement, lorsque le risque a causé un événement accidentel (avec ou sans effet sur les travailleuses), on doit réparer les pots cassés et trouver des stratégies pour éviter la récurrence. On se situe alors en prévention tertiaire. C'est donc à travers ces trois niveaux que les meilleures pratiques sont mises en place pour éviter les situations de violence, pour réagir face à de telles situations et pour empêcher leur répétition.



Photo : iStock.com

Niveau primaire

La prévention primaire consiste à agir en amont d'une situation à risque de violence. Il s'agit de se doter de moyens pour éviter d'être constamment en mode « éteindre des feux ». Ici, la démarche préventive s'appuie sur les réels besoins du service de garde en vue de protéger les travailleuses.

La démarche débute par une collecte d'informations. Il s'agit de tracer un portrait de la situation dans votre milieu. Cela implique de classifier les comportements violents subis selon les types d'agression

Dans un contexte d'agression, les ressources disponibles devraient être utilisées, tout comme la procédure de demande d'aide et celle d'intervention.

(voir p. 3). Cette classification permet de vous donner un langage commun et de nommer de manière précise le risque. À ce moment de la démarche, l'analyse de la situation de travail par l'*Approche globale* peut vous aider. Assurez-vous aussi que votre formulaire de déclaration d'événements accidentels inclut les événements relatifs aux agressions. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez tout simplement l'adapter ! Il est essentiel de tout documenter.

Pour vous aider, utilisez la *Grille d'identification des agressions*. Ainsi, vous tracerez plus facilement le portrait réel de ce risque. Ensuite, vous devez évaluer si les moyens déjà mis en place sont efficaces. Les mesures qui échouent doivent être corrigées ou remplacées.

En plus de cette collecte d'informations et de cette première analyse, l'élaboration d'une politique en prévention de la violence en comité paritaire demeure un incontournable. Elle campe l'importance de l'engagement de la direction et celui des travailleuses face à la non-tolérance de la violence en provenance de la clientèle (ici, on inclut tout le monde : parents, enfants, fournisseurs, etc.). Une telle politique indique les champs d'application et les personnes visées. Elle clarifie les rôles et les responsabilités de chacune dans le respect d'objectifs préventifs ciblés. Tout se retrouve dans ce document. Tout, y compris les procédures !

Le développement de procédures vise à agir sur les événements accidentels avant, pendant et après qu'ils se produisent. Pour utiliser une image, il s'agit de modes d'emploi sur l'application des moyens de prévention. Pensez à la procédure en cas d'exposition au risque de violence, à celle de demande d'aide, à l'évaluation de l'environnement, la déclaration d'événements accidentels, etc. Il importe de rendre les procédures de prévention accessibles aux travailleuses pour qu'elles en prennent connaissance et les ajoutent à leurs pratiques. Pour y parvenir, des moyens de communication doivent être déployés et soutenus par des formations sur différentes thématiques.

La formation constitue un élément essentiel de la prévention primaire. Pour augmenter son efficacité, il convient de développer des indicateurs évaluant son intégration et de déterminer des stratégies pour assurer le maintien des compétences acquises.

Niveau secondaire

La prévention secondaire intervient au moment où surviennent les manifestations d'agressivité ou les situations de violence. Elle réfère aux capacités à se protéger et à gérer de tels événements. En d'autres mots, elle renvoie à l'application de la procédure en prévention de la violence et aux formations reçues : les travailleuses savent-elles intervenir sécuritairement en recourant aux moyens préventifs mis en place au niveau primaire ? Dans un contexte d'agression, les ressources disponibles devraient être utilisées, tout comme la procédure de demande d'aide et celle d'intervention.



LES 3 NIVEAUX DE PRÉVENTION

LES ACTIONS CLÉS

1 PRIMAIRE

TRACER UN PORTRAIT DES RISQUES

- Identifier les types d'agression
- Documenter la situation de travail
 - **Personne** : qui subit des agressions ? Qui les commet ?
 - **Temps** : quand les agressions se produisent-elles, à quel moment de la journée ?
 - **Tâche** : au cours de quelle routine ?
 - **Environnement** : où se produisent-elles ?
 - **Équipement** : des équipements sont-ils utilisés ?
 - **Pratiques organisationnelles** : une politique en prévention de la violence existe-t-elle ? Des procédures sont-elles en place pour prévenir et gérer les agressions ?
- Analyser le registre d'événements accidentels
- Recourir à la Grille d'identification des agressions
- Évaluer les mesures correctives et préventives en place

ÉLABORER UNE POLITIQUE EN PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

DÉTERMINER DES PROCÉDURES EN PRÉVENTION ET GESTION DE LA VIOLENCE (EX. : INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT, GESTION DE CRISE, ETC.)

OFFRIR DE LA FORMATION

2 SECONDAIRE

APPLIQUER LES FORMATIONS REÇUES

UTILISER LES RESSOURCES D'AIDE DISPONIBLES

EXÉCUTER LES PROCÉDURES D'APPEL ET DE GESTION DE CRISE

DOCUMENTER L'INTERVENTION DE CRISE PENDANT QU'ELLE A LIEU (MANDATER UNE PERSONNE À CET EFFET)

3 TERTIAIRE

ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

- Soutenir immédiatement les victimes et les témoins de situations de violence, tant au niveau physique que psychologique
- Diriger les personnes vers le programme d'aide aux employés
- Mettre en place des mesures de réintégration au travail

ANALYSER IMMÉDIATEMENT LES RISQUES

- Procéder à une analyse brève de la situation de travail
 - Identifier les facteurs de risque et de protection
 - Mettre en place les correctifs requis
- Appliquer la procédure de déclaration d'événements accidentels

DOCUMENTER L'APPLICATION DES PROCÉDURES LORS D'INTERVENTIONS EN SITUATION DE VIOLENCE (OU ÉTOFFER LA DOCUMENTATION DES ÉLÉMENTS OBSERVÉS EN PRÉVENTION SECONDAIRE)

- Évaluer l'application des procédures
- Renforcer ou modifier des pratiques

ENQUÊTE ET ANALYSE DE L'ÉVÉNEMENT ACCIDENTEL

- Identifier et appliquer des mesures préventives
- Suivre l'efficacité des mesures mises en place



Niveau tertiaire

La prévention tertiaire se déploie à la suite d'un événement violent. Une analyse brève de la situation permet d'identifier des risques et des moyens préventifs immédiats afin de poursuivre le travail en sécurité. Cette tâche n'incombe pas seulement à la direction, elle doit aussi être accomplie par l'ensemble du personnel. En effet, toute l'équipe du service de garde a la responsabilité et le pouvoir d'appliquer des mesures correctives. Par la suite, un retour sur le déroulement de l'intervention cherche à cibler les forces et les lacunes des moyens préventifs développés au niveau primaire et appliqués au niveau secondaire. L'idée est de les renforcer ou de les corriger.

Adapter pour améliorer

Gardez en tête que la prévention de la violence demeure une responsabilité partagée entre l'employeur et les travailleuses, comme stipulé par les articles 49 et 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. L'élaboration d'un programme de prévention de la violence résulte d'une collaboration constante entre la direction et le personnel. Ce programme s'intègre à un plan d'action appuyé sur des cibles et des objectifs spécifiques. Pour garantir le succès d'un programme de prévention de la violence, il ne suffit pas de le rédiger. Il faut le faire vivre au quotidien, l'enraciner dans une culture de prévention en SST.

Des stratégies préventives doivent être mises en place à tous les niveaux. L'efficacité des moyens établis en prévention primaire a un effet direct sur la prévention secondaire et cette dernière favorise l'amorce de la prévention tertiaire, pour ensuite revenir à la case départ. Force est de constater que ces étapes sont interdépendantes. Elles s'articulent en continu et elles tiennent compte d'une démarche préventive : identifier, corriger et contrôler les risques d'exposition à la violence.

Nous espérons que la trousse à outils développée par l'ASSTSAS vous donnera un bon coup de main pour structurer et orienter votre démarche en prévention de la violence. Au besoin, contactez-nous, nous sommes là pour vous! ●

PASSEZ À L'ACTION !

Vous retrouvez l'ensemble des outils en prévention de la violence sur notre site Internet.

Vous pouvez adapter ces modèles en fonction de vos besoins et de votre propre réalité.

[asstsas.qc.ca/
prevention-violence-sdg](https://asstsas.qc.ca/prevention-violence-sdg)

1. Politique en prévention de la violence
2. Procédure de prévention et d'intervention de crise
3. Procédure de demande d'aide
4. Procédure de déclaration
5. Formulaire de déclaration
6. Grille d'identification des agressions
7. Grille d'inspection





COLLOQUE ASSTSAS 2024

ENSEMBLE EN PRÉVENTION

24 AVRIL 2024

CENTRE D'ÉVÉNEMENTS ET DE
CONGRÈS INTERACTIFS (CECI) DE TROIS-RIVIÈRES
OU EN LIGNE

VENEZ
CÉLÉBRER
AVEC
NOUS!

*Pour marquer le début des festivités
du 45^e anniversaire de l'ASSTSAS,
nous vous invitons à venir célébrer
et réseauter avec nous lors
d'un cocktail dînatoire le 23 avril.*

À VENIR | PROGRAMMATION ET INSCRIPTION

A S S T S A S



Association paritaire pour
la santé et la sécurité du travail
du secteur affaires sociales